

FICHE DE DISPENSE D'ASSIDUITE

Année universitaire : 2019-2020

Demande déposée le :

RAPPEL : DATE LIMITE DE DEPOT

Semestre impair (7/9) fixée au : **Vend. 13 sept. 2019**

Semestre pair (8/10) fixée au : **Vend. 7 février 2020**

MEEF :

☐ M1 MEEF1 – Parcours : ☐ Professorat des Ecoles

☐ M2 MEEF1 – Parcours : ☐ PPE1D

☐ M1 MEEF2 – Parcours : ☐ Maths ☐ Tahitien-Lettres ☐ Lettres ☐ Eco-Gestion

☐ M2 MEEF2 – Parcours : ☐ PPE2D

☐ M2 MEEF – Parcours : ☐ PIF

DEMANDE DE REGIME DE NON-ASSIDUITE

N° étudiant (à l'UPF) :

NOM de Famille et NOM d'usage et Prénoms de l'étudiant(e) :

Date de naissance : / / à

Tél portable : Tél Dom. :

BP. – Code postal : – **Email étudiant** :

L'adresse électronique utilisée pour toute correspondance (ex : convocation aux examens...) entre l'ESPE et l'étudiant dispensé d'assiduité est **le mail universitaire**. Vous devez donc activer votre mail universitaire et si besoin le rediriger vers votre mail personnel.

Précisez le parcours préparé et l'année d'étude :

Sollicite une dispense d'assiduité : SEMESTRE : 7 – 8 – 9 – 10

PARTIELLE ☐

TOTALE ☐

(Demande partielle, précisez les enseignements)

.....
.....
.....

MOTIF DE LA DEMANDE :

.....
.....

(1 pièce justificative à joindre obligatoirement : contrat de travail, certificat médical, de scolarité « pour les étudiants inscrits dans un autre établissement », voir RGE)

Signature de l'étudiant(e) :

AVIS DE LA DIRECTION DE L'ESPE

☐ FAVORABLE

☐ DEFAVORABLE

Date :

Signature :

MODALITES POUR LA DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE

➤ CONDITIONS D'OBTENTION :

Les étudiants peuvent opter pour le régime de dispense d'assiduité s'ils relèvent d'une des catégories suivantes sur présentation des justificatifs d'état civil ou tout autre document attestant de la situation invoquée :

- Les étudiants occupant un emploi ou une activité salariée (fournir les pièces attestant de cet emploi ou de cette activité salariée sur la base d'au moins 120 heures par semestre). Pour les étudiants obtenant un emploi en cours de semestre, cette demande doit être faite dans les quinze jours qui suivent la signature de ce contrat, et au plus tard dans les deux mois qui suivent la rentrée de chaque semestre ;
- Les étudiants chargés de famille ;
- Les étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- Les étudiants en situation de handicap ou de maladie grave ;
- Les étudiants dont l'éloignement ne permet pas d'être assidus ;
- Les sportifs de haut niveau.

Pour les étudiants qui obtiennent un contrat de travail en cours de semestre, cette demande doit être faite dans les quinze jours qui suivent la signature de ce contrat, et au plus tard dans les deux mois qui suivent la rentrée de chaque semestre.

➤ MODALITE DE LA DEMANDE :

La demande se fait par semestre et par enseignement. Réalisée par écrit et accompagnée des pièces justificatives, elle est déposée au plus tard dans le mois qui suit la rentrée de chaque semestre et au maximum à la date indiquée sur le formulaire de demande de dispense d'assiduité.

Passé ce délai, aucune demande ne peut être acceptée. Le choix de l'étudiant est alors définitif : il ne peut être modifié en cours de semestre. Aucun étudiant ne peut revenir sur son choix en raison de la fluctuation des emplois du temps.

➤ CONVOCATION AUX EXAMENS TERMINAUX :

Les étudiants dispensés d'assiduité seront convoqués aux examens de contrôle continu et terminaux par l'envoi de convocations adressées à l'adresse électronique étudiante de l'université. Aucune autre adresse mail personnelle ne sera utilisée.

Les étudiants en double niveau devront se reporter, quant à eux, aux plannings des examens exportés sur le site web ou l'ENT et affichés sur le tableau d'affichage de chaque filière. Cet affichage vaut convocation.

➤ REGLEMENT DES ETUDES :

Il est impératif que chaque étudiant bénéficiant d'une dispense d'assiduité lise le règlement général et spécifique des études et consulte les modalités de contrôle des connaissances. Ces documents sont accessibles en ligne sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'étudiant.